

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2014-03 du 14 janvier 2014 portant fin de fonctions  
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1430129S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2003-06 du président de l'Établissement français du sang en date du 28 juillet 2003 nommant M. Jean-Pierre ARBEY aux fonctions de secrétaire général de l'Établissement de transfusion sanguine Lorraine-Champagne,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire général de l'Établissement de transfusion sanguine Lorraine-Champagne exercées par M. Jean-Pierre ARBEY à compter du 15 mars 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 14 janvier 2014.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS